

A l'heure actuelle, la province du Nouveau-Brunswick est assurée de dix représentants parce qu'elle en a autant à l'autre endroit. Ce n'est pas l'une des provinces qui ont connu une rapide expansion démographique, mais c'est le cas de Terre-Neuve qui ne comptera que sept représentants. Toutefois, monsieur l'Orateur—et j'ai étudié attentivement la question—d'ici le prochain recensement, le taux de croissance de cette dernière la placera sans doute au quatrième rang parmi les provinces et, en conséquence, le nombre de ses représentants à la Chambre des communes sera réduit à six.

Quant au Nouveau-Brunswick, sa population aura augmenté à tel point qu'en raison du chiffre réel de celle-ci, employant le même dénominateur que pour Terre-Neuve, il n'aura plus droit qu'à huit représentants. On commet là une grave injustice, à mon avis, et je m'étonne que le savant député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ne s'en soit pas rendu compte lorsqu'il a inséré cet article dans le bill. Je ne puis donc appuyer son projet de loi, et aucun représentant de Terre-Neuve ou du Manitoba ne pourra l'appuyer non plus, j'imagine, parce que cette dernière province se trouverait dans une situation fort précaire si le bill à l'étude était adopté.

Je suis content de voir que le député de Winnipeg-Nord-Centre est ici pour m'entendre exposer les motifs pour lesquels je m'oppose à son bill; je ne voudrais pas qu'aucun membre de mon parti puisse aller dans sa province et dire au sujet de cet homme qui peut tellement faire pour la réforme parlementaire: «Vous avez moins de représentants à la Chambre des communes aujourd'hui à cause d'un bill présenté et adopté en cette Chambre par un membre estimé de votre propre parti.» Je vous assure, monsieur l'Orateur, que c'est là le véritable motif qui me pousse à m'opposer à ce bill.

La population du Manitoba augmente présentement au même rythme que celle de Terre-Neuve. Qu'advient-il? Il faudra peut-être deux recensements pour établir cette tendance, mais le Manitoba commencera à perdre des représentants en cette Chambre à un moment où sa population sera peut-être deux fois celle du Nouveau-Brunswick. A mon sens, ce serait une situation terrible.

Je pense avoir bien démontré cette grande faiblesse du bill présenté par le député de Winnipeg-Nord-Centre et j'espère que lorsqu'il présentera de nouveau ce bill plus tard, il l'aura modifié. S'il pouvait trouver une formule pouvant faire disparaître l'injustice

[M. Cashin.]

qui, à mon sens, se produirait à l'égard des courbes de croissance dans notre grand pays, il rendra sans doute service à tout le monde.

**M. Knowles:** Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il de poser une question?

**M. Cashin:** Oui.

**M. Knowles:** Le député est-il disposé à s'assurer le concours de son collègue, le député d'Antigonish-Guysborough (M. Stewart), et d'autres députés, pour rédiger un amendement approprié?

**M. Cashin:** A propos de tout ce qui pourra être à l'avantage de Terre-Neuve et du Manitoba—toutes deux ont des députés de marque—j'engagerai tout député à aider le député de Winnipeg-Nord Centre dans la rédaction d'un bill. J'ignorais qu'il eût besoin d'aide, car je croyais qu'il s'agissait chez lui d'une inadvertance. Toutefois, monsieur l'Orateur, si quelqu'un peut donner de sages avis au député de Winnipeg-Nord-Centre, c'est bien l'éminent député d'Antigonish-Guysborough.

• (5.40 p.m.)

Comme je l'ai dit, c'est une faiblesse très grave du bill. Nous devrions examiner les raisons d'instituer l'autre endroit en étudiant la manière dont elles ont été énoncées en 1867. Une de ces raisons peut-être—ce n'est pas la plus importante mais je suis certain qu'elle était présente dans l'esprit des législateurs de cette époque—fut l'idée que nous devions avoir au Canada le même mode de gouvernement qu'en Grande-Bretagne. Il est regrettable qu'au Canada, nous n'ayons pu apporter à notre mode de gouvernement les modifications qu'ont pu apporter au leur les Anglais en Grande-Bretagne. Une des modifications apportées à la Chambre des Lords a déjà été mentionnée ici, mais la Chambre des communes a aussi été modifiée bien plus que la nôtre.

J'ai une autre raison de m'opposer à ce bill. J'aimerais voir le député de Winnipeg-Nord-Centr (M. Knowles) utiliser son énergie pour résoudre ce problème plus grave. Le député a mentionné une autre raison: la protection des minorités, ou une espèce de garantie d'égalité territoriale entre les provinces Maritimes et le Haut et le Bas-Canada. Si cette garantie d'égalité territoriale n'avait pas été accordée au moment de la Confédération, il est plus que probable que les